

La stratégie d'après-crise, ou
l'émergence d'un nouveau modèle
de régulation pour l'industrie
bancaire et financière
européenne ?

En partenariat avec



PROGRAMME

9 h 00 **Accueil des participants**

9 h 30 **Introduction**
Marcel Roncin, Président de l'AFTI

9 h 40 **Régulation des marchés financiers et gouvernance économique : quelle voie à suivre pour l'Union Européenne ?**

Pervenche BERES, Présidente de la Commission Emploi et Affaires Sociales, membre de la commission affaires économiques et monétaires et de la commission spéciale sur la crise économique et financière du Parlement européen
Rapporteur et auteur du rapport sur la crise financière, économique et sociale

10 h 30 **Stratégie post-crise : les orientations défendues par la France dans le cadre des discussions du Conseil Ecofin**
Benoît DE LA CHAPELLE BIZOT, Ministre Conseiller pour les affaires monétaires et financières, Représentation Permanente de la France à Bruxelles

11 h 00 **La position de l'industrie bancaire sur les réformes post-crise dans les négociations européennes et internationales**
Jean-François PONS, Délégué aux affaires européennes et internationales, Fédération Bancaire Française

11 h 30 **Les enjeux de la refonte de l'architecture européenne de supervision : le point de vue du régulateur**
Edouard VIEILLEFOND, Secrétaire Général Adjoint, Autorité des Marchés financiers

12h00 **Fin de l'AMPHI**



Introduction

Marcel Roncin

Président de l'AFTI

Régulation des marchés financiers et gouvernance économique : quelle voie à suivre pour l'Union Européenne ?

Pervenche BERES

Présidente de la Commission Emploi et Affaires Sociales, membre de la commission affaires économiques et monétaires et de la commission spéciale sur la crise économique et financière du Parlement européen
Rapporteur et auteur du rapport sur la crise financière, économique et sociale



Stratégie post-crise : les orientations défendues par la France dans le cadre des discussions du Conseil Ecofin

Benoît DE LA CHAPELLE BIZOT

Ministre Conseiller pour les affaires monétaires et financières,
Représentation Permanente de la France à Bruxelles



La position de l'industrie bancaire sur les réformes post-crise dans les négociations européennes et internationales

Jean-François PONS

Délégué aux affaires européennes et internationales,
Fédération Bancaire Française

- Moindre impact de la crise sur le secteur bancaire français
 - ✦ Le secteur bancaire français « touché mais pas coulé » à la différence de nombreuses banques (Etats-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Benelux, Irlande, Islande...), qui ont dû être très largement secourues puis adossées à l'Etat
 - ✦ Une gestion des prêts immobiliers plus orthodoxe et basée sur les revenus, à la différence d'autres pays européens (sur valeur du bien)

Introduction

- Propositions des banques françaises dès le début 2008, en insistant sur:
 - ✦ La définition de règles s'appliquant partout dans le monde, pour éviter des « trous noirs » et des problèmes de concurrence
 - ✦ La surveillance de tous les acteurs de la finance
 - ✦ Plus de transparence sur les marchés, surtout pour les produits structurés
 - ✦ Un déplacement des produits traités de gré à gré vers les structures de compensation centrale
 - ✦ Le moindre recours à la valorisation comptable aux prix de marché

- Soutien au processus du G-20
 - ✦ A crise financière mondiale, solution mondiale
 - ✦ G-20: bon forum de coordination car réunit les décideurs des principaux marchés financiers du monde
 - ✦ G-20 a le poids suffisant pour peser sur autres pays, y compris « franc-tireurs » (pays non-coopératifs)
 - ✦ Devrait permettre d'appliquer les mêmes règles partout et d'éviter l'arbitrage réglementaire
 - ✦ Premières craintes de divergence suite à la loi Dodd-Frank:
 - Pas sur la réforme des marchés
 - Mais sur rémunérations (et toujours sur Bâle)

Réforme de Bâle III (1)

- Les banques françaises sont convaincues de la nécessité de la réforme de Bâle III...
 - ✦ Définition harmonisée des fonds propres
 - ✦ Relèvement des exigences pour les activités risquées
 - ✦ Eviter la procyclicalité des règles... mais sont inquiètes sur les conséquences de l'effort demandé :
 - ✦ Le durcissement très fort des règles de solvabilité et de liquidité (bien qu'étalé) aura un impact important sur le financement des entreprises et la croissance :
 - Coût et volume du crédit
 - Moindre financement à long terme
 - Nécessité d'une étude d'impact sérieuse

Réforme de Bâle III (2)

- Attention de ne pas encore plus charger la barque!
 - ✦ Liquidité, coussins-contracycliques de capital, surcharge en capital imposée aux institutions systémiques
 - ✦ Leverage ratio en pilier 2
- La transposition de Bâle III en Europe via la CRD4 ne doit pas être précipitée
 - ✦ Prise en compte des spécificités européennes, consultations, études d'impact
 - ✦ Surveillance de la mise en œuvre aux Etats-Unis

Architecture de la supervision

- La FBF se félicite de l'adoption en première lecture du paquet supervision qui marque une avancée de l'intégration européenne de la supervision financière
 - ✦ Création de trois nouvelles autorités européennes de surveillance dans les secteurs bancaire, assurantiel et des marchés financiers – dotées de réels pouvoirs contraignants vis-à-vis des autorités nationales de surveillance. Marche vers un « single rule book »
 - ✦ Création d'un Comité européen du risque systémique (CERS), responsable de la surveillance macroprudentielle

Gestion de crise, fonds de résolution et taxation (1)

- Les banques françaises privilégient une surveillance, une prévention et une gestion de crises efficaces, permettant d'éviter l'intervention des fonds publics ou la crise systémique:
 - ✦ Mesures de prévention
 - ✦ Mesures d'intervention précoce
 - ✦ Mesures de restructuration, sous l'autorité du superviseur, qui doit être doté des moyens juridiques appropriés
 - ✦ Cadre trans-européen à définir

Gestion de crise, fonds de résolution et taxation (2)

- Les banques françaises sont préoccupées par la mise en place d'une nouvelle taxation du secteur financier
 - ✦ Disposition injuste en France compte tenu de l'absence de coût de la crise pour le contribuable
 - ✦ Opposition à toute autre forme de prélèvements, et donc aux propositions de la Commission sur les fonds de garantie des dépôts et sur la création de fonds de résolution nationaux.

- La FBF se félicite de la proposition - passage obligatoire en chambre de compensation pour tous les contrats standardisés sur dérivés OTC et obligations de reporting auprès de référentiels centraux – et plaide pour :
 - ✦ Le statut d'établissement bancaire pour les CCP
 - ✦ Le renforcement de l'EBA, aux côtés de l'ESMA pour le calibrage des ressources financières des CCP
 - ✦ Certaines exemptions à l'obligation de compenser
 - ✦ L'absence d'interopérabilité entre les CCP

Réforme des normes comptables

- La FBF continue de demander une révision de la place de la juste valeur dans les normes comptables
 - ✦ L'application de la norme IFRS9 telle que proposée par l'IASB soulève des difficultés: notamment un nombre croissant d'actifs financiers valorisés au coût amorti sous IAS 39 devraient être valorisés à la juste valeur selon la norme IFRS9
- L'amélioration de la gouvernance de l'IASB est indispensable

- Les facteurs principaux de succès pour une réforme cohérente et globale sont :
 - ✦ Une surveillance appropriée de tous les acteurs de la finance (progrès depuis 2008 en Europe et aux Etats-Unis)
 - ✦ La définition des besoins de fonds propres devant se concentrer sur une approche basée sur les risques (bilan mitigé et exigences trop élevées)
 - ✦ Les questions comptables à ne pas dissocier des priorités prudentielles (où hélas ! pas de progrès)
 - ✦ Une meilleure prise en compte des problèmes de liquidité (où nouvelles exigences créent de nombreux problèmes)

- Pour ce qui concerne le risque systémique, il faut d'abord trouver le bon concept :
 - ✦ Le risque systémique est d'abord une question d'organisation des marchés et de bonne supervision (y compris au niveau macroprudentiel)
 - ✦ Il faut limiter les failles de la réglementation, rendre les marchés plus transparents et plus sûrs (compensation), renforcer les mécanismes de gestion de crise des grandes institutions

- Deux grandes inquiétudes à ce stade :

1) Le cumul des exigences en fonds propres proposées par Bâle risque d'entraver la distribution du crédit et donc la croissance :

- ✦ les banques financent les 3/4 des besoins des entreprises et des ménages en Europe (1/3 seulement aux Etats-Unis)
- ✦ Il faut donc faire une évaluation de l'impact des mesures proposées avant la mise en œuvre définitive et éviter toute adjonction (surcharge systémique, nouvelles taxes ou contributions...)

2) Il faut assurer la même application des mesures décidées en commun

- ✦ Pour faire face à ces inquiétudes :
- Positions de la Commission et des Etats membres semblent peu favorables, car contraintes par les positions du G-20 sur Bâle et le côté « bon élève de la classe » de l'Union européenne sur les dossiers multilatéraux ; marge de manœuvre plus grande sur ce qui n'est pas arbitré au niveau du G-20 ;
- Positions assez convergentes des banques européennes ;
- Position plus favorable du Parlement européen, inquiet pour la croissance en Europe et le financement des ménages et des pme et se sentant moins contraint par le G-20.



Les enjeux de la refonte de l'architecture
européenne de supervision : le point de vue du
régulateur

Edouard VIEILLEFOND

Secrétaire Général Adjoint,
Autorité des Marchés financiers



Fin de l'amphi

www.afti.asso.fr

Vous retrouverez cette présentation sur notre site Internet